



Un PV encaissé vaut-il un classement du dossier ?

Par **armata2a**, le **14/08/2013** à **15:16**

Bonjour,
J'ai réglé en retard un PV de stationnement au montant initial de 17€. Les chèques ont été encaissés.
Or le trésor public me réclame une majoration, **sans déduire les montants déjà encaissés**.
Question :
Peut-on considérer que dès lors que le chèque est encaissé par le trésor public **clôt de fait** le dossier ?
Merci de votre réponse, j'ai un huissier qui me file le train ;)

Par **Lag0**, le **14/08/2013** à **15:31**

Bonjour,
Pourquoi parlez-vous d'un PV et des chèques ? Vous avez envoyé plusieurs chèques pour un même PV ?
De mémoire, pour qu'un paiement soit attribué à un dossier, il faut que la somme payée soit exacte. Si vous envoyez un chèque d'un autre montant (en plus ou en moins), il est encaissé mais pas attribué au dossier.

Par **armata2a**, le **14/08/2013** à **15:57**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. En effet il y a plusieurs PV.
Donc d'après vous, mes chèques de 17€ ont été encaissés à aucun titre, malgré le fait qu'ils aient été accompagnés de leurs talons de règlement ?

Par **Tisuisse**, le **14/08/2013** à **23:58**

Bonjour,rnrnEt pourquoi avez-vous fait plusieurs chèques différents pour le montant total de 17 €. Si c'est pour créer des problèmes au CACIR ou au Trésor Public, c'est raté parce que c'est vous qui avez ces problèmes maintenant.

Par **armata2a**, le **15/08/2013** à **11:31**

Bonjour,rnrnJe me suis mal exprimé. J'ai réglé 4 PVs avec 4 chèques. 1 chèque de 17€ par PV.rnrnJ'aimerais en effet leur créer des problèmes, mais des vrais ;)